



PLOUENAN INFOS

FEUILLET MUNICIPAL



PLOUENAN INFOS

Décembre 2009

Sommaire :

- ◆ Diners dansants au Manoir
- ◆ Speederiens : interclubs
- ◆ Syndicat mixte du Léon : avis d'enquête publique
- ◆ Service-Public
- ◆ Gendarmerie nationale
- ◆ Syndicat mixte du Léon
- ◆ Modification du POS : secteur de Kerlaudy
- ◆ Faut-il enseigner le breton à l'école ?

Conseil municipal du 17 novembre 2009

- ◆ Aménagement de la route de Kerlaudy : approbation du projet
- ◆ Zone de Bel Air : vente d'un terrain de 1200 m² pour un cabinet médical et vente d'un terrain de 900 m² pour l'installation d'un électricien
- ◆ Ecole publique du bourg : création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet à hauteur de 33,12/35ème
- ◆ Animation jeunesse : renouvellement de la convention avec EPAL
- ◆ Création d'un mur du souvenir au cimetière
- ◆ Villes fleuries : Plouenan primée au niveau départemental (2ème dans sa catégorie)

État Civil : Octobre 2009

Naissance :

- ◆ Evan, Yvon, François KERGRIST, 5 rue du Pain Béni

Mariage :

- ◆ Nathalie, Jocelyne, Bernadette ROUBAUD à MAUREPAS, 28 avenue du Forez et Francis, Emile, Anaclet TANGUY, 14 cité Tach Glaz

Décès :

- ◆ Jean François Marie LE SAOUT, Prat Allouet
- ◆ Jean-Jacques GOGUER, 18 route de Kerlaudy

Demandes de permis de construire déposées au mois d'octobre 2009

- ◆ LE DUC François, Kerlaudy, lotissement
- ◆ DERON Josiane, Kerlaudy, habitation
- ◆ BERTHEVAS-BRONNEC, 10 lot de Kerafel, habitation
- ◆ PICART Christian, route de St Pol, garage et véranda
- ◆ M. et Mme KERNEIS, 16 lot de Kerafel, habitation
- ◆ EARL KERDRAON-AUTRET, Keranguen, bureau et local stockage de véhicules
- ◆ CREIGNOU Hervé, Carpont, véranda

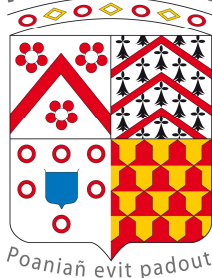
Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de décembre 1993

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de décembre 1993
L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le maire et le conseil municipal invitent les commerçants, les chefs d'entreprises, les artisans, les services et tous les nouveaux arrivants sur la commune en 2009 aux vœux de la municipalité qui auront lieu au CRISTAL le vendredi 8 janvier 2010 à 18 h 00.

PLOUENAN



LE RESTAURANT LE MANOIR ORGANISE SES PROCHAINS DINERS DANSANTS



SEMAINE DU KIG AR FARZ SUR PAYS DE MORLAIX

Le restaurant propose ce plat pour les dîners des vendredis 5 et samedi 6 décembre et le déjeuner du dimanche 7 décembre, pensez à réserver votre table. Ce plat est possible toute l'année sur réservation pour les groupes

« DANSES PARTIES »

Le dimanche 6 décembre de 14 h 30 à 19 h 00

Tous les styles de danses, dans les orchestrations d'origine animé par notre animateur

Pause « Salon de Thé » incluse dans le prix
l'entrée : 7 euros

« DINERS DANSANTS »

Le samedi 19 décembre sur réservation de 20 h à 3 h, animé par notre DJ

Dans une ambiance chaleureuse, autour d'une bonne table, retrouvez les danses latines et standards que vous aimez



SYNDICAT MIXTE DU LEON : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Schéma de Cohérence Territoriale du Léon

Par arrêté du 22 octobre 2009, le Président du Syndicat Mixte du Léon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté en date du 8 juillet 2009. L'enquête publique se déroulera du 16 novembre au 17 décembre 2009 inclus dans les lieux suivants aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux au public :

⇒ Syndicat Mixte du Léon en mairie de Plouescat le vendredi 20/11 de 9 h à 12 h, Mairies de : Cléder le lundi 30/11 de 9 h à 12 h, Landivisiau, le vendredi 27/11 de 9 h à 12 h, Sizun le lundi 14/12 de 9 h à 12 h, St Pol de Léon, le lundi 23/11 de 9 h à 12 h, Roscoff le vendredi 11/12 de 9 h à 12 h, Plouvorn le lundi 7/12 de 9 h à 12 h,

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, par écrit, durant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Syndicat Mixte du Léon, 6 rue de la Mairie, B.P. 39, 29430 PLOUESCAT

LES SPEEDERIENS : interclubs

Les speederien organisent le dimanche 13 décembre un interclubs ouvert à tous(tes) avec départ à 9h30 du terrain des sports. Afin que cette rencontre reste conviviale, le circuit ne sera pas fléché, les coureurs resteront groupés et l'allure sera contrôlée. Deux circuits seront proposés (10 ou 17 km) et emprunteront les chemins de campagne du côté du Pont de la Corde.

2 ravitaillements seront servis sur les parcours. A l'arrivée les coureurs trouveront des douches au terrain des sports et un pot de l'amitié clôturera la sortie au club house

Hervé LE SAOUT 06.79.93.11.36

VOS DROITS ET VOS DEMARCHES

*FORMATION-SOCIAL
PAPIERS -LOGEMENT
TRAVAIL-JUSTICE
FAMILLE*

La première réponse à vos questions

Sur internet :

Service-public.fr

Par téléphone :

3939

Allo, service public au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

GENDARMERIE NATIONALE

Ne laissez pas la violence s'installer !
Vous êtes témoin ou victime de violences familiales ?
Vous ne savez comment réagir ?

Nous avons des solutions

Réunion d'information jeudi 10 décembre 2009 -
14h30 à 16h30

Salle du conseil à Plourin les Morlaix

URGENT

**ETUDIANTE EN COIFFURE A
LANDERNEAU**

**Recherche modèles : femmes et hommes
Contact : Kristell YVIN 06.68.78.05.28**

**La mairie sera exceptionnellement fermée
les samedis 26 décembre 2009 et
2 janvier 2010**



SYNDICAT MIXTE DU LEON

Des aides pour vos travaux de rénovation

Améliorer votre résidence principale : subventions sous certaines conditions comprises entre 10 % et 50 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables.

Restaurer pour louer : vous êtes propriétaire-bailleur, investisseur, propriétaire de logement vacant ou de bâtiment à transformer, vous pouvez bénéficier de subventions comprises entre 50 % et 70 % (entre 65 % et 90 % sur l'Ile de Batz) du montant HT des travaux dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 500 € HT/m² de surface habitable (650€ HT/m² pour l'Ile de Batz).

Engagement du propriétaire bailleur : louer le(s) logement (s) pendant 9 ans, appliquer un loyer plafonné, choix libre du ou des locataire (s) sous conditions de ressources. Vous pouvez en plus bénéficier d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers (dispositif « Borloo ancien ») jusqu'à 60 % de vos loyers.

Adaptation au handicap : Vous êtes propriétaire occupant ou d'un logement locatif que vous souhaitez rendre accessible à une personne handicapée ou à mobilité réduite, vous pouvez bénéficier de subventions de 40 % ou 70 % du montant H.T. des travaux.

Pour quel type de logements ? :

- ⇒ Logements occupés ou vacants achevés depuis plus de 15 ans,
- ⇒ Occupés en tant que résidence principale après travaux,
- ⇒ Les locaux vacants (anciens ateliers, bâtiments agricoles, commerces, garages...) peuvent également bénéficier de subventions, sous certaines conditions, dans le cadre d'une transformation en logement, sous réserve des prescriptions inscrites dans le document d'urbanisme de la commune concernée.

Quels travaux peuvent être financés ?

L'OPAH permet de subventionner tous types de travaux (sauf petit entretien ou assimilés à la reconstruction) dont :

- ⇒ Travaux d'isolation thermique et acoustique,
- ⇒ Energie renouvelables (solaire, bois, pompe à chaleur...),
- ⇒ Adaptation à l'âge et au handicap,
- ⇒ Gros œuvre (maçonnerie, toiture, charpente),
- ⇒ Réseaux (assainissement, raccordement aux réseaux)
- ⇒ Menuiseries extérieures
- ⇒ Electricité, plomberie, chauffage...

N'hésitez pas à vous renseigner !

Syndicat mixte du Léon
6 rue de la Mairie - B.P. 39
29430 PLOUESCAT
syndicat-mixte-leon@orange.fr

Site internet : syndicat-mixte-leon.com

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanences sur le territoire à : LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE, SIZUN, ST POL DE LEON

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SECTEUR DE KERLAUDY NAI (Zone artisanale)

AVIS D'ENQUETE

Par arrêté municipal du 13 octobre 2009 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme – article L 123-13, Madame le Maire de PLOUENAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), secteur de Kerlaudy NAI (zone artisanale)

A cet effet M. Jean SALAUN, domicilié à LESNEVEN, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 9 novembre au vendredi 11 décembre 2009 aux jours et heures habituelles d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de PLOUENAN (29420).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de PLOUENAN

- le lundi 9 novembre 2009 de 9H à 12H
- le samedi 28 novembre 2009 de 9H à 12H
- le vendredi 11 décembre 2009 de 14H à 17H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vient de faire de nouvelles acquisitions : bandes dessinées (jeunes), romans, policiers, documentaires. Venez nombreux découvrir ces ouvrages !

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert durant les vacances de Noël : du lundi 21 au jeudi 31 décembre 2009
Les inscriptions se feront au foyer des jeunes le vendredi 11 décembre de 18 H à 19 H et le samedi 12 décembre de 15h30 à 18 h. Inscriptions obligatoires, 3 jours ouvrés avant l'ouverture. Les inscriptions pour les sorties sont à effectuer auprès des animateurs.

HISTOIRE : Faut-il enseigner le breton à l'école ?

Cette question fut mise à l'ordre du jour en 1935 et posée par le conseil général du Finistère aux différents conseils municipaux. La réponse des élus de Plouénan fut sans équivoque. La délibération prise le 24 novembre se traduisit par le compte-rendu suivant :

Mr le maire (Hamon Moal) donne connaissance au conseil d'une lettre de M. Alain de Guébriant conseiller général du Finistère concernant le vœu adopté par le conseil général du Finistère en faveur de l'enseignement du breton dans les écoles

le conseil

après en avoir délibéré

considérant que l'enseignement du breton dans les écoles porterait un grand préjudice à l'enseignement du français,

considérant que les étudiants bretons sont très souvent handicapés en français à l'unanimité des membres présents

émet un vœu nettement défavorable à l'enseignement du breton dans les écoles.

Trente et un ans plus tard, le 11 avril 1966, à la même question les élus de Plouénan répondirent de façon diamétralement opposée, dans les termes suivants :

Le conseil municipal,

vu le nouveau vœu émis le 20 janvier 1966 par le conseil général du Finistère en faveur de l'enseignement de la langue bretonne et de notre civilisation régionale et désireux de s'y associer ;

estimant nécessaire, avec l'assemblée départementale, une adaptation de l'enseignement aux ressources et besoins de la région, adaptation qui évitera aux jeunes bretons et bretonnes les effets néfastes du déracinement et apportera un précieux complément à leur culture générale ;

convaincu que la connaissance des valeurs de notre patrimoine culturel régional éveillera chez nos jeunes la volonté de travailler au développement de la Bretagne ;

décide *de donner tout son appui à la grande pétition populaire pour la reconnaissance des droits de la langue bretonne à l'enseignement, pétition qui, organisée par la commission culturelle du CELIB, bénéficie du patronage de très nombreuses personnalités appartenant à tous les milieux et à toutes les nuances de l'opinion et a déjà recueilli plus de 50000 adhésions.*

Le CELIB (comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) était un organisme créé en décembre 1950 qui regroupait des hommes politiques appartenant à différents partis de droite et de gauche. Il fut présidé pendant 21 ans par René Pléven, député des Côtes du nord et président du conseil sous la quatrième république, entre le 12 juillet 1950 et le 28 février 1951. L'action du CELIB fut déterminante particulièrement pour la modernisation et le développement économique de la Bretagne.

François TONNARD

Prochaine parution : février 2010

Les articles sont à déposer en mairie le 15 janvier 2010

